



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2025-098

PUBLIÉ LE 14 AOÛT 2025

Sommaire

ARS /

R53-2025-07-22-00003 - Arrêté composition CRP du 22 juillet 2025 (3 pages) Page 3

préfecture de région /

R53-2025-08-13-00001 - 2025 08 13 décision de renouvellement du label EPV - Jallu Ebenistes (1 page) Page 7

R53-2025-08-12-00003 - raa Arrete composition CA OEB aout 2025 (2 pages) Page 9

ARS

R53-2025-07-22-00003

Arrêté composition CRP du 22 juillet 2025

Direction adjointe de l'Hospitalisation
Département des professions de santé en établissement

Arrêté

Modifiant la composition de la Commission Régionale Paritaire de la région Bretagne

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Bretagne

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R 6152-325 et 326 ;

Vu le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des Directeurs généraux des Agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'instruction N°DGOS/RH4/2013/394 du 29 novembre 2013 relative à la mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la commission régionale paritaire,

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

Vu le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 12 mai 2025 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire.

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives des personnels médicaux, de la Fédération Hospitalière de France s'agissant des représentants des Directeurs et de la Conférence des présidents de CME s'agissant des représentants de CME.

ARRETE

Article 1 : La commission régionale paritaire de la région Bretagne est composée de vingt-huit membres répartis en deux collèges comme suit :

Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Action praticiens hôpital (APH)	
Docteur Matthieu DEBARRE, CH Saint Briec	Docteur Eric SARTORI, GHBS
Docteur Rémy LUCAS, CHU Rennes	Docteur Mathieu BEAUDEAU, CHU Rennes
Docteur Laurent GOIX, CHU Rennes	Docteur Anne- Dominique CURUNET-RAOUL, CHU Brest
Docteur Éric BRANGER, CH Ploërmel	Docteur Brigitte BERGOT, CH Landerneau

Docteur Soazic PEDEN, CHRU Brest	Docteur Sylvie LE LANN, CH Pays de Morlaix
Docteur Delphine GLACHANT, CH Landerneau	Docteur Laurent LESTREZ, EPSM Charcot Caudan
Un collège représentant les personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé (14 titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Coordination médicale hospitalière (CMH)	
Professeur Pascal LE CORRE, CHU Rennes	Docteur Baptiste QUELENNEC, GHBS Lorient
Professeur Nicolas TERZI, CHU Rennes	Docteur Pauline GUILLOT, CHU Rennes
Intersyndicat national des praticiens hospitaliers (INPH)	
Docteur Emmanuelle LE MOIGNE, CHU Brest	Docteur Valérie BERTHAUD DAZIN, CHU Rennes
Jeunes médecins (JM)	
Docteur Laurent BELLEC, CHCB Pontivy	Docteur Julien JEZEQUEL, CHRU Brest
Docteur Anas-Alexis BENYOUSSEF, CHRU Brest	Docteur Alinoë Lavillaureix, CHRU Rennes
Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP)	
Docteur Vanessa BRUN, CHU Rennes	Professeur Jean-Yves GAUVRIT, CHU Rennes
Etudiants de troisième cycle	
<i>Subdivision de Brest : en cours de désignation</i>	<i>Subdivision de Brest : en cours de désignation</i>
<i>Subdivision de Rennes : en cours de désignation</i>	<i>Subdivision de Rennes : en cours de désignation</i>

Un collège représentant les établissements publics de santé (14 membres titulaires et 14 suppléants)	
Titulaires	Suppléants
Sept directeurs ou directeurs-adjoints d'établissement public de santé	
Monsieur Nicolas MEVEL, CHU Rennes	Monsieur Pascal BENARD, CHGR Rennes
Monsieur David POTIER, CHGR Rennes	Madame Sonia LEMARIE, EPSM Morbihan
Monsieur Yannick SENECHAL, CHIC Quimper	Madame Anne Cécile PICHARD, GHBS
Madame Stéphanie DIOSZEGHY, CHRU Brest	Monsieur Jean BELET, CH Redon Carentoir
Madame Clémence FOURRIER, CH Saint Briec	Madame Armelle GERMAIN, CH Centre Bretagne
Madame Sylvia THOMAS, CH Pays de Morlaix	Madame Nathalie CONAN-MATHIEU, FHF

Monsieur Franck GELEBART, CH Vitré	<i>En cours de désignation</i>
Sept présidents ou membres de commission médicale d'établissement.	
Docteur Cédric PEPION, CHBA	Docteur Eddy LEBAS, CHBA
Docteur Grégory PANSIN, CH Paimpol	Docteur Olivier QUERE, CH Guingamp
Docteur Marie Hélène ALEMAN-TREVIDIC, CHCB Pontivy	Docteur Cécile PARTANT, CHIC Quimper
Docteur Catherine LEMOINE-LESTOQUOY, CH Morlaix	Docteur Benoît ROUSSEAU, CH Morlaix
Docteur Cécile LERAY, CH Redon Carentoir	Docteur Nicolas CHAUVEL, CH Redon Carentoir
Docteur Pascal HUTIN, CHIC Quimper	Docteur Ronan LARGEAU, CH Douarnenez
Docteur Armelle LEVRON, Groupe Hospitalier Bretagne Sud	Docteur Gaëlle MENARD, Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Article 3 : Les membres de la commission sont désignés au titre du mandat 2024-2028. S'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été appelés à siéger, ils sont remplacés dans les mêmes conditions de désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : La responsable du Département Professions de santé en établissements de l'Agence régionale de santé de Bretagne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 juillet 2025

La directrice adjointe de l'hospitalisation
de l'Agence régionale de santé,



Céline CASTELAIN JEDOR

préfecture de région

R53-2025-08-13-00001

2025 08 13 décision de renouvellement du label
EPV - Jallu Ebenistes

Décision de renouvellement du label "entreprise du patrimoine vivant"

Le préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23 ;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label "entreprise du patrimoine vivant" ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label "entreprise du patrimoine vivant" ;

Vu la demande de l'entreprise Jallu Ebenistes déposée le 16 octobre 2024 ;

Vu l'avis motivé de SGS suite à un audit sur site du 18 février 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Décide :

Article 1^{er} :

A compter de la date de publication de la présente décision individuelle, pour une durée de cinq ans, le label "entreprise du patrimoine vivant" est décerné à l'entreprise suivante :

- Dossier DS N°18445848– Jallu Ebenistes

Article 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et notifiée à l'entreprise Jallu Ebenistes.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
l'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales
Signé électroniquement le 13/08/2025
par Ludovic MAGNIER

préfecture de région

R53-2025-08-12-00003

raa Arrete composition CA OEB aout 2025

**Arrêté préfectoral portant désignation des administrateurs
représentant l'État au sein du groupement d'intérêt public dénommé
« OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE »**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE,
PRÉFET D'ILLE ET VILAINE**

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi 2011-525 du 17 mai 2011 modifiée de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public (GIP) ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN préfet de la région de Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2023 portant approbation des modifications de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) « Observatoire de l'environnement en Bretagne » ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés en qualité de représentants de l'État au conseil d'administration du groupement d'intérêt public (GIP) « Observatoire de l'environnement en Bretagne » :

Membres titulaires :

- Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la DREAL Bretagne,
- Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation environnementale à la DREAL Bretagne,
- Laëtitia BOMPÉRIN, cheffe du service régional de l'agri-environnement, de la forêt et du bois à la DRAAF Bretagne.

.../...

Membres suppléants :

- Alexandre DUPONT, chef du service climat énergie aménagement et logement à la DREAL Bretagne,
- Isabelle GRYTTE, cheffe du service patrimoine naturel à la DREAL Bretagne,
- Camille BÉCHAUD, adjointe à la cheffe du service régional de l'agri-environnement, de la forêt et du bois à la DRAAF Bretagne.

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 22 novembre 2024 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 4 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

A Rennes

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au secrétaire général
pour les affaires régionales

Signé électroniquement le 12/08/2025
par Ludovic MAGNIER